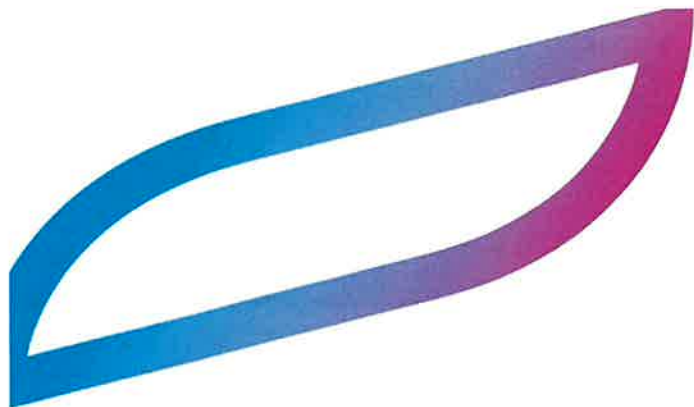




A AUCH, le **25 FEV. 2026**
Réf AB/SL n° **104**

POUR INFORMATION

Vous ne devez pas assister à la réunion
Cet envoi est juste pour vous informer

Le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers se réunira le

Mardi 3 mars 2026 à 10h00

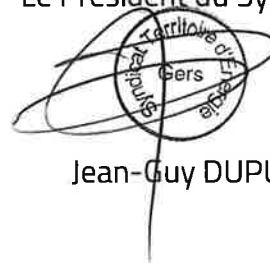
Salle des Cordeliers à AUCH - (3 rue Camille Desmoulins)

Ci-joint pour information :

- ⇒ L'ordre du jour
- ⇒ Une note explicative
- ⇒ Divers documents

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

Le Président du Syndicat



Jean-Guy DUPUY

Syndicat Territoire d'Énergie Gers
6 place de l'Ancien Foirail
BP 60362
32008 AUCH CEDEX
Tél : 05.62.61.84.94
accueil@te32.fr



ORDRE DU JOUR

de la réunion du Comité du STEG du 3 mars 2026
à 10h à la salle des Cordeliers à AUCH
(rue Camille Desmoulins)

- 1 Compte Financier Unique - Exercice 2025 -
- 2 Budget primitif 2026 et affectation du résultat de l'exercice 2025
- 3 Note sur la situation financière du Syndicat Territoire d'Energie Gers
- 4 Prise de participation de la SEM ENR 32 dans la SPV (Société de Projet) du projet au sol de Mirande (Foncier appartenant à l'EPCI) avec la société DEV'ENR
- 5 Création d'une SPV (Société de Projet) – pour le projet d'ombrières photovoltaïques de parking, d'abris photovoltaïques de gradins, de bâtiment et toitures photovoltaïques sur le site de l'autodrome de Nogaro appartenant au Département, avec la société FC2R et le Département du Gers (FC2R 51% / ENR 32 29% / CD 32 20%)
- 6 Création d'une SPV (Société de Projet) dédiée au bois énergie (vente de chaleur et vente de plaquettes) avec la société ESTERA et la SCA ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT (ESTERA 40% / ENR 32 40% / EPI 20%)
- 7 Adhésion d'ENR 32 au groupement d'intérêt économique (GIE) SEM ENR SO
- 8 Banque des Territoires : convention de subvention pour un financement de soutien à l'ingénierie 2026
- 9 Questions diverses

NOTE EXPLICATIVE

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS DU
MARDI 3 MARS 2026 A 10 HEURES A LA SALLE DES CORDELIERS
– RUE CAMILLE DESMOULINS A AUCH –

1 – Compte Financier Unique - Exercice 2025 -

Le compte financier unique retrace l'exécution de l'exercice budgétaire N-1

L'exécution budgétaire 2025 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	4 903 994,33	20 018 538,27
Recettes	10 104 836,01	21 846 568,66
Solde d'exécution	5 200 841,68	1 828 030,39

2 – Budget primitif 2026 et affectation du résultat de l'exercice 2025

Un exemplaire de projet de budget 2026 est annexé à la présente note.

3 – Note sur la situation financière du Syndicat Territoire d'Énergie Gers

Un exemplaire de note sur la situation financière du Syndicat Territoire d'Énergie Gers est annexé à la présente note.

4 – Prise de participation de la SEM ENR 32 dans la SPV (Société de Projet) du projet au sol de Mirande (Foncier appartenant à l'EPCI) avec la société DEV'ENR

Ayant identifié un site présentant une opportunité pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur son territoire, la Communauté de communes Cœur d'Astarac a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt

(AMI) afin de désigner un partenaire pour développer le Projet depuis les études jusqu'à la construction puis l'exploitation de la centrale.

Dev'ENR et ENR 32 ont répondu conjointement à cet AMI et remis leur offre le 12 juillet 2024. Cette offre a été lauréate.

Le site dit « Soulan de la Bourdette » est situé au sud-ouest de Mirande. Il est constitué d'une prairie de fauche et d'une zone non cultivée depuis 2016.

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Mirande est un PLU dont la procédure a été approuvée le 12 décembre 2024. Un PLUI est en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Les parcelles du site sont classées en AUenr et en zone d'accélération au sens de la loi Accélération pour la Production d'Energie Renouvelable.

Le projet est développé en tant que projet photovoltaïque au sol agri compatible. Une étude préalable agricole sera réalisée.

Aucun enjeu modéré ou fort n'est caractérisé au sein de la zone d'implantation concernant le volet naturel de l'étude d'impact.

La Société de Projet (SPV de type SAS) sera dotée d'un capital réparti comme suit :

- 51% du capital pour Dev'ENR,
- 49% du capital pour la SEM ENR 32 (qui pourra réduire ses parts jusqu'à 30% pour laisser jusqu'à 19% aux collectivités)

La surface prise à bail est de 6,9 ha, et la puissance hypothétique est à ce jour de 5,8 MW.

La SPV préexistante est nommée Dev'ENR 22. La présidence sera assurée par Dev'ENR, le siège sera à Béziers.

Un Comité Stratégique sera mis en place, il sera composé de deux membres, un pour Dev'ENR et un pour ENR 32, ses décisions seront prises à l'unanimité.

Les frais externes de développement sont financés par les CCA (comptes courants d'associés), pari passu avec la répartition de l'actionnariat (51% / 49%).

Les frais internes de développement sont portés à 80% par Dev'ENR et 20% ENR 32.

Le montant hypothétique des frais de développement s'élève à 230 k€.

Le TRI (Taux de rentabilité interne) actionnaire cible est de 5,5% sur 20 ans.

Les Success Fees seront ou non distribués en fonction de l'atteinte de ce TRI cible, à répartir 51 % Dev'ENR / 49% ENR 32.

Le montant de l'investissement est estimé à ce jour à 5 M€ :

- Capital social 1000 €
- Part CCA : 17 %
- Taux CCA : 5%
- Part emprunt bancaire : 83%, sur 20 ans à un taux de 4%

Un financement participatif pourra également être proposé dans la limite de 10% du montant de l'investissement.

La promesse de bail emphytéotique entre Dev'ENR et la Communauté de Communes a été signée le 30/01/25 et la convention de partenariat entre Dev'ENR et la SEM ENR 32 le 10/04/25.

L'étude d'impact est en cours, un dossier va être déposé auprès du pôle ENR.

Les méthodes de concertation ont été arrêtées avec l'EPCI Cœur d'Astarac en Gascogne (permanences, courriers, Comité de projet).

Le Comité de projet est programmé en février avec l'ensemble des communes limitrophes au projet. Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers demandera au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la SPV du projet au sol de Mirande dans les conditions énoncées.

5 – Création d'une SPV (Société de Projet) – pour le projet d'ombrières photovoltaïques de parking, d'abris photovoltaïques de gradins, de bâtiment et toitures photovoltaïques sur le site de l'autodrome de Nogaro appartenant au Département, avec la société FC2R et le Département du Gers (FC2R 51% / ENR 32 29% / CD 32 20%)

Le Département a présenté à la SEM ENR 32 un site dont il est propriétaire et dont le potentiel pour l'implantation et l'exploitation de centrales photovoltaïques paraît pertinent : l'autodrome de Nogaro. Ce site fait l'objet d'une délégation de service public attribuée à la SEMP (Société d'Economie Mixte du Circuit Paul Armagnac).

Il représente une surface totale de 34 ha, répartie sur deux communes : Nogaro et Caupenne-d'Armagnac.

Ce site est classé en zone d'accélération au sens de la loi Accélération pour la Production d'Energie Renouvelable.

Pour donner toute efficacité au Projet, la SEM ENR 32 s'est rapprochée de ses partenaires FC2R et ACTEAM ENR afin de bénéficier de leur expertise et expérience dans le domaine des ombrières, abris et bâtiments photovoltaïques.

FC2R ou toute autre société dédiée intervient uniquement en tant qu'actionnaire de la SPV future.

ACTEAM ENR assurera la construction et l'exploitation des équipements photovoltaïques.

Une convention de partenariat et d'exclusivité a été précédemment signée entre le département du Gers, FC2R, ACTEAM ENR et ENR 32.

Le capital de la future SPV (Société par actions simplifiée) sera réparti comme suit :

- 51% FC2R
- 29% SEM ENR 32
- 20% Département du Gers

La collectivité pourra intégrer la SPV une fois le projet dérisqué, sur les parts des autres actionnaires.

Le projet a été scindé en deux parties (Nord et Sud).

La puissance totale hypothétique du projet est à ce jour de 6,7 MW :

- Partie Nord pour une puissance totale de 3,6 MW
 - Ombrières sur parking enherbé
 - Abris sur la butte
- Partie Sud pour une puissance totale de 3,1 MW
 - Abris des gradins (Nord, Sud, Centre)
 - Hangar à construire

La Présidence sera assurée par FC2R.

Les frais externes de développement (évalués à ce jour à 125 k€) sont financés par les comptes courants d'associés (CCA) apportés par FC2R et ENR 32 (51% / 49%).

Les frais internes de développement sont portés à 60% par FC2R et ENR 32 au prorata de leurs actions.

Le taux de rentabilité interne (TRI) actionnaire cible est de 8% sur 30 ans.

Le Comité Stratégique sera composé de quatre membres :

- Deux pour FC2R
- Un pour ENR 32
- Un pour le Département

Les décisions seront prises à l'unanimité.

Le montant de l'investissement total est estimé à ce jour à 7,5 M€ :

- Capital social 1 000€
- Part CCA : 12,5%
- Taux CCA : taux d'intérêt légal et > 5%
- Part emprunt bancaire : 87,5% sur 23 ans à un taux de 4,15%

Monsieur le Président demandera au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la SPV du site de l'autodrome de Nogaro dans les conditions énoncées.

6 – Création d'une SPV (Société de Projet) dédiée au bois énergie (vente de chaleur et vente de plaquettes) avec la société ESTERA et la SCA ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT (ESTERA 40% / ENR 32 40% / EPI 20%)

La SEM ENR 32 souhaite développer, sur le territoire du Gers, une offre de vente de chaleur bois pour des clients publics ou privés (bâtiments publics, établissements médico-sociaux, piscines, thermes, ...). Cette offre doit pouvoir concurrencer financièrement les solutions utilisant l'énergie fossile et être proposée dès 100 kW de puissance.

Le client n'investit pas dans une chaufferie mais paie un abonnement et des kWh de chaleur.

La société ESTERA, émanation des collectivités forestières, a été créée en 2013 à Montréjeau (31).

Elle assure la fourniture de chaleur bois avec une offre clé en main, son objectif étant de simplifier le déploiement de nouveaux projets de chauffage au bois et de fiabiliser le fonctionnement des installations.

Ses solutions intégrées comprennent :

- Le dimensionnement, la conception, la fabrication, et l'installation des chaufferies
- La fabrication, la gestion et l'approvisionnement du combustible bois
- L'entretien et les dépannages

Le Fournisseur reste propriétaire des équipements « prêtés ».

ENR 32 et ESTERA souhaitent créer une société commune pour développer ces solutions intégrées sur le territoire du Gers, afin de contribuer à :

- L'autonomie énergétique du territoire grâce à l'utilisation pérenne des ressources locales
- La relocalisation des dépenses de chauffage, permettant de financer des emplois locaux durables dans la filière bois et dans toutes les entreprises concourant à la réalisation des projets
- La maîtrise des factures énergétiques des clients

- La préservation des forêts du territoire grâce à un approvisionnement maîtrisé et trac, suivant un cahier des charges précis et assurant une juste rémunération à ses opérateurs

ESTERA dispose du label PEFC et est engagé dans la démarche QBEO, elle utilise des sous-produits de la filière bois (dosses de scieries), de bois d'éclaircies de forêts, de coupes sanitaires.

Un premier projet de vente de chaleur est en cours de réalisation à Beaumarchès (domaine de Pagès), il constituera le premier projet de la société à créer.

Le complexe est composé de 18 bâtiments, l'établissement a décidé de remplacer le parc vieillissant de chaudières fioul pour mettre en place une chaleur bois via un réseau enterré et apporter ainsi un système de chauffage performant, décarboné et économique par rapport à la solution en place.

Dans un second temps, en plus des projets de vente de chaleur, la société à créer pourrait intégrer l'activité de fabrication et vente de plaquettes bois, notamment avec la plateforme bois de Saramon que le Département du Gers souhaite transférer à la SEM (analyses économiques et juridiques en cours). Le bois de cette plateforme est issu de l'entretien routier du Département, cette ressource est valorisée sous forme de plaquettes après broyage, criblage et stockage sous hangar, elle approvisionne aujourd'hui 3 collèges gersois.

La durée du contrat est de 20 ans.

Le prix est décomposé de la façon suivante :

- R1 = bois + appoint fossile
- R21 = consommation électrique
- R22 = exploitation, maintenance
- R23 = GER
- R24 = remboursement prêt + comptes courants d'associés (CCA) et intérêts (subventions déduites)

Le Fournisseur s'engage à fournir un taux de couverture bois > 90% (énergie sortie chaudière bois / énergie totale toutes chaudières).

Le capital social de la SPV sera réparti comme suit :

- 40% ESTERA EXPLOITATION
- 40% SEM ENR 32
- 20% ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

La SPV sera une SAS à capital variable (entrée d'EPI post création).

Elle sera présidée par ESTERA, son siège sera à Auch (locaux ENR 32).

Le Comité de direction sera composé de six membres (deux par actionnaire).

Aucune décision ne peut être prise si 75% des membres n'y sont pas présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix représentant les 3/4 du capital social.

L'investissement total pour le premier projet de vente de chaleur s'élève à près de 800 k€ :

- Capital social 1 000€
- Subventions 653 k€ (ADEME 160k€, CEE 493k€)
- CCA 13k€
- Taux CCA 5%
- Emprunt bancaire 129k€ sur 15 ans à un taux de 4%

Le TRI actionnaire cible est de 4,5% sur 20 ans.

ESTERA sollicite ENR 32 pour l'avance des subventions le temps des travaux (CCA année 2026, taux 5%) pour un montant de 490 k€ mais également pour le paiement des factures de travaux en amont de la création de la SPV (ENR 32 refacturera à la SPV ces montants dès création) : 189 k€.

La mise en service de la chaufferie du domaine de Pagès est prévue pour 2026.
Le permis a été accordé le 04/12/25.

Monsieur le Président demandera au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la SPV dédiée au bois énergie dans les conditions énoncées.

7 – Adhésion d'ENR 32 au groupement d'intérêt économique (GIE) SEM ENR SO

La SEM ENR 32 a souhaité adhérer au groupement d'intérêt économique (GIE) SEM ENR SO afin de réduire et optimiser ses dépenses juridiques.

Elle fera appel, suivant ses besoins juridiques et leur complexité, allant de la gestion courante de la Société aux situations contraintes, au GIE ou à des cabinets d'avocats.

La GIE SEM ENR SO créé en 2026 à l'initiative de la SEM ENR 64 sera initialement présidé par cette SEM.

Il compte, pour sa première année d'existence, cinq SEM adhérentes : ELLO, EMA, GIRONDE ENERGIES, AVERGIES et ENR32.

Son objet porte sur la mise à la disposition de ses membres de services communs, en moyens et en personnel, nécessaires à leur activité, et, accessoirement, sur la passation de contrats de prestations de services avec des tiers (le GIE agissant en tant que prestataire de service).

Le groupement est géré par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités du GIE et veille à leur mise en œuvre.

Les premiers administrateurs, désignés pour une durée de 6 ans, sont les SEM fondatrices, représentées par leurs représentants permanents respectifs.

La présence effective de la totalité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour que ses délibérations soient valides.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Le salarié mutualisé est un(e) juriste mis à disposition par l'un de ses membres ou recruté par le GIE, exerçant au bénéfice des membres, des missions d'assistance, de conseil et de sécurisation juridique des activités conduites par les SEM adhérentes telles que :

- La relecture, l'analyse et la sécurisation de contrats, baux, conventions, marchés, domaines du droit public, du droit de l'énergie, du droit des sociétés
- La rédaction, la revue et la négociation de pactes d'associés, accords de confidentialité (NDA), term sheets, protocoles d'accord et tout document précontractuel requis pour la structuration ou la participation à des projets énergétiques
- La mise en place d'une veille juridique partagée, incluant l'identification anticipée des évolutions législatives et réglementaires pertinentes pour les SEM membres
- La conception, l'actualisation et la mise à disposition de modèles contractuels mutualisés, destinés à harmoniser les pratiques des adhérents et à réduire les risques juridiques
- Un appui ponctuel aux opérations de montage de projet et au suivi des sociétés de projet (SPV)

Le budget prévisionnel 2026 du GIE s'élève à 38 k€ (juriste à temps partiel et frais divers administratifs).

SEM	Part fixe (€)	Part variable (€)	Total (€)	Heures / an (part variable)
SEM GE	3 000	7 000	10 000	167,50
SEM EMA	3 000	5 000	8 000	134,00
SEM ELO	3 000	4 500	7 500	125,62
SEM AVERGIES	3 000	4 500	7 500	125,62
SEM ENR 32	3 000	2 000	5 000	83,75
TOTAL GIE	15 000	23 000	38 000	636,50

Soit environ 60 €HT/h

Un appel de fonds sera fait en début d'exercice avec une régularisation en fin d'exercice (remboursements ou appel de cotisation complémentaire suivant si les membres ont consommé moins ou plus que le prévisionnel).

Les heures relevant de la part variable, prévues au budget prévisionnel et non consommées à l'issue de l'exercice, demeurent dues par les membres. Ces heures « non consommées » sont réparties au prorata des engagements prévisionnels. Autrement dit, le membre qui a consommé toute sa part variable n'est pas tenu au règlement des heures non consommées par les autres membres du GIE.

L'adhésion est soumise à TVA.

Le groupement ne poursuit aucun but lucratif.

Les membres du groupement peuvent demander à se retirer à tout moment, à condition d'en aviser le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moins six mois avant la date souhaitée, le retrait ne pouvant prendre effet qu'à l'issue de l'exercice au cours duquel la demande en a été formulée.

Les membres démissionnaires ou exclus devront payer leurs contributions échues au financement du groupement et s'acquitter de tous leurs engagements envers ce dernier. Ils seront également tenus d'exécuter les contrats et opérations en cours, conclus antérieurement à leur démission ou à leur retrait, et en demeureront responsables tant vis-à-vis des tiers que vis-à-vis du groupement.

Monsieur le Président demandera au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 à adhérer au groupement GIE SEM ENR SO dans les conditions énoncées.

8 – Banque des Territoires : convention de subvention pour un financement de soutien à l'ingénierie 2026

VU la délibération du 17 septembre 2024 concernant la convention de subvention pour un financement de soutien à l'ingénierie 2024-2025

La Banque des territoires nous avait soumis un projet de convention pour les années 2024 et 2025, adoptée par le Conseil syndical.

Cette convention a été parfaitement exécutée et la Banque des Territoires nous sollicite aujourd'hui pour proroger les actions décrites dans ce document pour l'année 2026.

Il sera proposé au Comité que le Syndicat Territoire d'Energie Gers approuve la prolongation de cette convention pour 2026 et autorise le Président à signer tout document actant celle-ci.

Il sera proposé au Comité syndical :

- D'approuver la prolongation de la présente convention
- D'autoriser le Président à signer la prolongation de la convention et à mettre en œuvre celle-ci pour atteindre l'objectif de percevoir l'aide maximum.

9 – Questions diverses

Toute question intéressant le Syndicat Territoire d'Energie Gers pourra être évoquée.



NOTE

SUR LA SITUATION FINANCIERE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux et notamment la note de présentation brève et synthétique.

Ainsi dans toutes les communes et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

1 – La situation financière du Syndicat Territoire d'Energie Gers à la fin de l'exercice 2025 –

L'exécution du budget du Syndicat Territoire d'Energies du Gers durant l'exercice 2025 telle qu'elle ressort du débat d'orientation budgétaire (délibération du 17 février 2026) s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées	24 922 532,60 €
• Dépenses de fonctionnement	4 903 994,33 €
dont dépenses réelles	2 773 755,96 €
dont opérations d'ordre (amortissements)	2 130 238,37 €
• Dépenses d'investissement	20 018 538,27 €
dont travaux d'électrification rurale	12 305 954,72 €
dont travaux d'éclairage public	3 827 484,95 €
dont subventions d'équipement pour les travaux d'éclairage public	965 596,25 €
dont travaux téléphoniques	175 823,69 €
dont opérations d'ordre	447 761,99 €
dont opérations de régularisation	854 522,36 €
dont titres de participation	1 194 000,00 €

dont immobilisation corporelle – achat des locaux (6 Place de l’Ancien Foirail 32000 AUCH 4ième étage) :	211 068,48 €
dont autres immobilisations corporelles et incorporelles	36 325,83 €
• Recettes totales réalisées	24 498 630,40 €
▪ Recettes de fonctionnement	10 104 836,01 €
▪ Recettes d'investissement	14 393 794,39 €
• Affectation du résultat 2024 (en recettes de l'exercice 2025)	7 452 774,27 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2025 (à reporter en dépenses de l'exercice 2026)	5 560 848,94 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Territoire d'Energie Gers depuis 2017 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président a proposé pour 2026 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2025 lors de la réunion du Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers du 17 février 2026 où s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

2 – Le projet de budget pour 2026 –

Le budget de l'exercice 2026 s'équilibre à hauteur de 43 179 244,92 euros en section d'investissement et à hauteur de 10 497 000 euros en section de fonctionnement.

L'investissement se répartit entre l'électrification rurale et l'éclairage public, auxquels se rajoutent des travaux connexes comme prévu dans les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Ces répartitions sont détaillées dans le projet de budget pour 2026.

Le fonctionnement : 10 497 000 euros en dépenses ;

- Les dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, hors opérations de régularisation et sans l'entretien de l'éclairage public, représentent 1 821 600 euros (490 500 euros en charges à caractère général, 1 073 000 euros en charges de personnel, 258 100 euros en charges de gestion courante)
- 800 000 euros seront consacrés à l'entretien de l'éclairage public des communes ;
- Le reste des dépenses de fonctionnement, soit 7 875 400 euros, représente des virements à la section d'investissement ou des opérations de régularisation.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par l'accise sur l'électricité, soit 3 900 000 euros, par la redevance de concession, soit 2 000 000 euros, et par des participations des communes, autres collectivités territoriales, FCTVA, et autres, soit 3 900 000 euros.

3 – Etat du personnel du Syndicat Territoire d’Energie Gers, comme défini par la délibération du 27 février 2024 –

TABLEAU DES EMPLOIS DU STEG				
CADRES D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi	Nombre	Emplois pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Directeur administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat général	1	NON
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Accueil - Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35h	Secrétariat général	1	OUI
FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEUR TERRITORIAL	35h	Directeur des services du STEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseaux	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI

En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35h	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35h	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

EVOLUTION DES DEPENSES DU STEG DE 2017 A 2025

	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022	Exécution en 2023	Exécution en 2024	Exécution en 2025
Total investissement	17 715 356,11 €	22 045 507,82 €	17 579 056,85 €	17 525 179,77 €	14 357 194,32 €	14 860 826,36 €	21 039 533,38 €	18 566 740,58 €	20 018 538,27 €
Electrification Rurale	11 093 721,73 €	10 823 281,92 €	11 078 240,42 €	11 580 283,32 €	10 772 072,92 €	11 074 791,14 €	12 464 386,23 €	9 735 805,76 €	12 305 954,72 €
Eclairage Public	3 143 053,83 €	7 453 857,66 €	3 653 529,93 €	3 038 460,15 €	2 677 176,05 €	2 800 600,38 €	5 956 199,65 €	6 557 697,57 €	3 827 484,95 €
Autres dépenses d'investissement	3 478 580,55 €	3 768 368,24 €	2 847 286,50 €	2 906 436,30 €	907 945,35 €	985 434,84 €	2 618 947,50 €	2 273 237,25 €	3 885 098,60 €
Total fonctionnement	2 145 379,47 €	2 303 472,62 €	2 721 246,78 €	2 817 426,84 €	5 532 207,30 €	3 534 849,44 €	3 821 766,09 €	3 824 202,84 €	4 903 994,33 €
Total des dépenses de l'exercice	19 860 735,58 €	24 348 980,44 €	20 300 303,63 €	20 342 606,61 €	19 889 401,62 €	18 395 675,80 €	24 861 299,47 €	22 390 943,42 €	24 922 532,60 €

(1) "Les autres dépenses d'investissement" en 2025 se décomposent comme suit :

Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	965 596,25 €
Travaux téléphoniques	175 823,69 €
Opération d'ordre	447 761,99 €
Opérations de régularisation	854 522,36 €
Titres de participation	1 194 000,00 €
Achat du 4 ^{ième} étage : 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch	211 068,48 €
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	36 325,83 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET STEG (M57)
Commune

Numéro SIRET : 25320007500013
Poste comptable : SERVICE GESTION COMPTABLE D AUCH

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	57
B4 - Etat des charges transférées	58
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	59
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	63
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	65
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	69
B7.9 - Autres engagements reçus	70
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	76
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	78
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	80
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	81
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	82
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	85
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	86
D3 - Décisions en matière de taux	88
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	89
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	91
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	95

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	I C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	24 922 532,60	31 951 404,67	17 730 272,85	A1	24 759 144,92
Investissement	20 018 538,27	21 846 568,66	(3) 17 730 272,85	A2	19 558 303,24
Fonctionnement	4 903 994,33	10 104 836,01	(4) 0,00	A3	5 200 841,68

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">5 560 848,94	III + IV align="right">0,00	B1		-5 560 848,94
Investissement	I align="right">5 560 848,94	III align="right">0,00	B2		-5 560 848,94
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	19 198 295,98
Investissement	A2 + B2	13 997 454,30
Fonctionnement	A3 + B3	5 200 841,68

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 560 848,94
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 445 689,90
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	115 159,04
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	115 159,04
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	37 618 395,98	23 620 941,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 560 848,94	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 19 558 303,24
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		43 179 244,92	43 179 244,92
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 497 000,00	10 497 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 497 000,00	10 497 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		53 676 244,92	53 676 244,92

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats antérieurs ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 650 000,00	0,00	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	302 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	32 278 196,97	5 445 689,90	31 278 555,02	0,00	36 724 244,92
Total des dépenses d'équipement		34 235 196,97	5 445 689,90	33 363 555,02	0,00	38 809 244,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 865 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 000 000,00	115 159,04	2 384 840,96	0,00	2 500 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		37 100 196,97	5 560 848,94	37 048 395,98	0,00	42 609 244,92

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00

TOTAL	37 600 196,97	5 560 848,94	37 618 395,98	0,00	43 179 244,92
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	8 802 000,00	0,00	7 040 000,00	0,00	7 040 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		8 807 000,00	0,00	7 065 000,00	0,00	7 065 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	7 452 774,27	0,00	5 200 841,68	0,00	5 200 841,68
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 452 774,27	0,00	6 250 841,68	0,00	6 250 841,68
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		18 259 774,27	0,00	15 815 841,68	0,00	15 815 841,68

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 520 700,00		4 455 100,00	0,00	4 455 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 000 000,00		3 350 000,00	0,00	3 350 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 520 700,00		7 805 100,00	0,00	7 805 100,00

TOTAL	26 780 474,27	0,00	23 620 941,68	0,00	23 620 941,68
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	19 558 303,24
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 235 100,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 478 500,00	0,00	1 290 500,00	0,00	1 290 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 057 000,00	0,00	1 073 000,00	0,00	1 073 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	258 000,00	0,00	258 100,00	0,00	258 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 793 500,00	0,00	2 621 600,00	0,00	2 621 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	420 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00		300,00	0,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 213 800,00	0,00	2 691 900,00	0,00	2 691 900,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 520 700,00		4 455 100,00	0,00	4 455 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 000 000,00		3 350 000,00	0,00	3 350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 520 700,00		7 805 100,00	0,00	7 805 100,00

TOTAL	11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	0,00	10 497 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 497 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 720 000,00	0,00	3 686 000,00	0,00	3 686 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 220 000,00	0,00	2 186 000,00	0,00	2 186 000,00
Total des recettes de gestion courante		11 223 000,00	0,00	9 905 000,00	0,00	9 905 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 234 500,00	0,00	9 927 000,00	0,00	9 927 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00

TOTAL	11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	0,00	10 497 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 497 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 235 100,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	70 000,00	70 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	450 000,00	0,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	36 724 244,92	500 000,00	37 224 244,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		42 609 244,92	570 000,00	43 179 244,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 290 500,00		1 290 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 073 000,00		1 073 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	258 100,00	0,00	258 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	70 000,00	0,00	70 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	3 350 000,00	3 350 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 455 100,00	4 455 100,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 691 900,00	7 805 100,00	10 497 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 497 000,00
---	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	7 040 000,00	0,00	7 040 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	25 000,00	0,00	25 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		3 350 000,00	3 350 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		4 455 100,00	4 455 100,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	10 615 000,00	7 805 100,00	18 420 100,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	19 558 303,24
---	---------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	5 200 841,68
--------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	133 000,00		133 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		500 000,00	500 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	3 900 000,00		3 900 000,00
74 Dotations et participations (8)	3 686 000,00		3 686 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	2 186 000,00	0,00	2 186 000,00
76 Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00
77 Produits spécifiques (8)	20 000,00	70 000,00	90 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	9 927 000,00	570 000,00	10 497 000,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 497 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		37 600 196,97	5 560 848,94	0,00	37 618 395,98	0,00	0,00	37 618 395,98	43 179 244,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 650 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00
21	Immobilisations corporelles	302 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 278 196,97	5 445 689,90	0,00	31 278 555,02	0,00	0,00	31 278 555,02	36 724 244,92
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		34 235 196,97	5 445 689,90	0,00	33 363 555,02	0,00	0,00	33 363 555,02	38 809 244,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	865 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1698 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 865 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 000 000,00	115 159,04	0,00	2 384 840,96	0,00	0,00	2 384 840,96	2 500 000,00
Total des dépenses réelles		37 100 196,97	5 560 848,94	0,00	37 048 395,98	0,00	0,00	37 048 395,98	42 609 244,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	500 000,00			570 000,00	0,00		570 000,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00			570 000,00	0,00		570 000,00	570 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées								43 179 244,92
---	--	--	--	--	--	--	--	----------------------

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	19 327 700,00	0,00	18 420 100,00	0,00	18 420 100,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	8 802 000,00	0,00	7 040 000,00	0,00	7 040 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement	8 807 000,00	0,00	7 065 000,00	0,00	7 065 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles	10 807 000,00	0,00	10 615 000,00	0,00	10 615 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00		4 455 100,00	0,00	4 455 100,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 000 000,00		3 350 000,00	0,00	3 350 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	8 520 700,00		7 805 100,00	0,00	7 805 100,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	19 558 303,24
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (8)	5 200 841,68
---------------------------------------	---------------------

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					43 179 244,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	37 600 196,97	5 560 848,94	0,00	37 618 395,98	0,00	0,00	37 618 395,98	43 179 244,92
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051 Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	1 650 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00
2041482 Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 600 000,00	0,00		1 600 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat'	50 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21 Immobilisations corporelles	302 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
21318 Autres bâtiments publics	170 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21321 Immeubles de rapport	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21352 Bâtiments privés	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534 Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	2 000,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2181 Install. générales, agencements	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 278 196,97	5 445 689,90	0,00	31 278 555,02	0,00	0,00	31 278 555,02	36 724 244,92
2313 Constructions	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315 Install., matériel et outill. technique	22 587 737,88	4 943 767,53		23 780 477,39	0,00	0,00	23 780 477,39	28 724 244,92
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	9 680 459,09	501 922,37		7 498 077,63	0,00	0,00	7 498 077,63	8 000 000,00
2318 Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		34 235 196,97	5 445 689,90	0,00	33 363 555,02	0,00	0,00	33 363 555,02	38 809 244,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	865 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	855 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
261	Titres de participation	1 000 000,00	0,00		1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 865 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	115 159,04	0,00	2 384 840,96	0,00	0,00	2 384 840,96	2 500 000,00
45811	OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM	500 000,00	0,00		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	500 000,00	115 159,04		1 884 840,96	0,00	0,00	1 884 840,96	2 000 000,00
Total des dépenses réelles		37 100 196,97	5 560 848,94	0,00	37 048 395,98	0,00	0,00	37 048 395,98	42 609 244,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	500 000,00			570 000,00	0,00		570 000,00	570 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
	Charges transférées (7)	500 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00			570 000,00	0,00		570 000,00	570 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de liars.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		19 327 700,00	0,00	18 420 100,00	0,00	18 420 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 802 000,00	0,00	7 040 000,00	0,00	7 040 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 475 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 327 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	5 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		8 807 000,00	0,00	7 065 000,00	0,00	7 065 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
10222	FCTVA	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles		10 807 000,00	0,00	10 615 000,00	0,00	10 615 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00		4 455 100,00	0,00	4 455 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00		3 350 000,00	0,00	3 350 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	2 577 900,00		1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	189 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281318	Autres bâtiments publics	0,00		40 000,00	0,00	40 000,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
281351	Bâtiments publics	7 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
281534	Réseaux d'électrification	10 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00		200 000,00	0,00	200 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00		1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
281828	Autres matériels de transport	8 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
281838	Autre matériel informatique	7 100,00		20 000,00	0,00	20 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 520 700,00		7 805 100,00	0,00	7 805 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 734 500,00	0,00	0,00	10 497 000,00	0,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 478 500,00	0,00	0,00	1 290 500,00	0,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 057 000,00	0,00		1 073 000,00	0,00		1 073 000,00	1 073 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	258 000,00	0,00	0,00	258 100,00	0,00	0,00	258 100,00	258 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 793 500,00	0,00	0,00	2 621 600,00	0,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	420 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00			300,00	0,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		420 300,00	0,00	0,00	70 300,00	0,00		70 300,00	70 300,00
Total des dépenses réelles		3 213 800,00	0,00	0,00	2 691 900,00	0,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00
023	Virement à la section d'investissement	4 520 700,00			4 455 100,00	0,00		4 455 100,00	4 455 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 000 000,00			3 350 000,00	0,00		3 350 000,00	3 350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 520 700,00			7 805 100,00	0,00		7 805 100,00	7 805 100,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

10 497 000,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE					B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	0,00	10 497 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 720 000,00	0,00	3 686 000,00	0,00	3 686 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 220 000,00	0,00	2 186 000,00	0,00	2 186 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 223 000,00	0,00	9 905 000,00	0,00	9 905 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (2)	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 500,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
Total des recettes réelles		11 234 500,00	0,00	9 927 000,00	0,00	9 927 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						10 497 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définis ou anticipés de l'exercice précédent.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 734 500,00	0,00	0,00	10 497 000,00	0,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 478 500,00	0,00	0,00	1 290 500,00	0,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	9 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	254 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	17 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	800 000,00	0,00		800 000,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6168	Autres primes d'assurance	18 000,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	65 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	60 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	33 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	21 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 057 000,00	0,00		1 073 000,00	0,00		1 073 000,00	1 073 000,00
6331	Versement mobilité	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	0,00		12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	650 000,00	0,00		670 000,00	0,00		670 000,00	670 000,00
64131	Rémunérations	45 000,00	0,00		45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	0,00		170 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
6488	Autres	35 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	258 000,00	0,00	0,00	258 100,00	0,00	0,00	258 100,00	258 100,00
65311	Indemnités de fonction	106 000,00	0,00		106 000,00	0,00	0,00	106 000,00	106 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	16 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65568	Autres contributions	55 000,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	27 000,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	16 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	28 000,00	0,00		25 100,00	0,00	0,00	25 100,00	25 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 793 500,00	0,00	0,00	2 621 600,00	0,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	420 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	420 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	300,00			300,00	0,00		300,00	300,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	300,00			300,00	0,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		420 300,00	0,00	0,00	70 300,00	0,00		70 300,00	70 300,00
Total des dépenses réelles		3 213 800,00	0,00	0,00	2 691 900,00	0,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00
023	Virement à la section d'investissement	4 520 700,00			4 455 100,00	0,00		4 455 100,00	4 455 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00			3 350 000,00	0,00		3 350 000,00	3 350 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 000 000,00			3 350 000,00	0,00		3 350 000,00	3 350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 520 700,00			7 805 100,00	0,00		7 805 100,00	7 805 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	0,00	10 497 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	70 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
704	Travaux	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
73141	Accise sur l'électricité	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 720 000,00	0,00	3 686 000,00	0,00	3 686 000,00
744	FCTVA	110 000,00	0,00	116 000,00	0,00	116 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	4 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
74758	Participation autres groupements	100 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
74888	Autres	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 220 000,00	0,00	2 186 000,00	0,00	2 186 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	80 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	1 920 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	210 000,00	0,00	76 000,00	0,00	76 000,00
	Total des recettes de gestion des services	11 223 000,00	0,00	9 905 000,00	0,00	9 905 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
761	Produits de participations	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 234 500,00	0,00	9 927 000,00	0,00	9 927 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00
722	Immobilisations corporelles	500 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		70 000,00	0,00	70 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		500 000,00		570 000,00	0,00	570 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la déclation de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

BT.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (LIGES 16449 et 1667)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominale (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
Niveau de taux (5)								Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes affrantes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (8)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

B.1.2 – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (LIENS 16443 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES												IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE												B1.5	

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES					IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME					B1.6	
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		
				Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an ; 0 €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1 Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM Date de la délibération : 01/01/2026				
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	879 899,45	0,00	0,00	0,00
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	879 899,45	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	879 899,45	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	898 374,77	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	898 374,77	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	898 374,77	0,00	0,00	0,00

N° opération : 3 Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC Date de la délibération : 01/01/2026				
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	1 853 787,01	115 159,04	0,00	115 159,04
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	1 853 787,01	115 159,04	0,00	115 159,04
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	1 853 787,01	115 159,04	0,00	115 159,04
RECETTES (b)	1 743 361,63	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 743 361,63	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC			Date de la délibération : 01/01/2026	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
Recettes nettes (b - d)	1 743 361,63	0,00	0,00	0,00		

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES															IV			
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN															B7.3			
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annulé nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		13,00	0,00	13,00	11,60	1,00	12,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	458	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médéo-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel,
ANIM : Animation,
POL : Police,
POMP : Sapeurs-pompiers,
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-9 : Contractuel territorial (sur emploi permanent) - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne l'emploi avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
329, 332 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L328 et L. 332).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-9, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).
 (4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES					
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	19 558 303,24	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-5 560 848,94	-5 560 848,94
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	13 997 454,30	-5 560 848,94

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	5 200 841,68	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	13 997 454,30	-5 560 848,94
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	19 198 295,98	-5 560 848,94

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	70 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	8 855 100,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 785 100,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		70 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		70 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	70 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 855 100,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 050 000,00	0,00
10222	FCTVA	1 050 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		7 805 100,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 500 000,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	40 000,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	20 000,00	0,00
281351	Bâtiments publics	50 000,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	30 000,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	30 000,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	200 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 200 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	20 000,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 455 100,00	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE				
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES					IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION					
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET					D2.1
VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00
TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE + total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

16

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

BUDGET STEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - BP (projet de budget) - 2026

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. DUPUY JEAN-GUY , Président	
---------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.